

PLAN DE VENTE
document provisoire

nota : des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions, que les équipements sanitaires et électriques (mobilier et électroménager non fournis).
les surfaces indiquées sont approximatives.
les rebordées, soffites et faux-plafonds, ainsi que l'emplacement des équipements ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif.
les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)

28 rue l'ALBERT 1er
94210 Saint-Maur-des-Fossés

LE DOMAINE
ALBERT 1er

PLAN SOUS-SOL

plan de repérage



Date : 01/02/19

